

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris.

Aignan, le 11 septembre 2023

N/Réf. : MO/MLC/057.23
Objet : Métier « ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) »

Monsieur le Président de la République,

Ce courrier est un message d'alerte, d'inquiétude et de colère. Engagée depuis plus de quarante ans aux côtés des assistants familiaux, l'UFNAFAAM partage avec vous l'ambition de faire de l'accueil familial un vecteur essentiel des politiques publiques de protection de l'enfance.

Les émeutes violentes que nous avons vécues ces derniers jours impliquent parfois des jeunes de douze ans. Cette actualité brûlante rappelle à quel point il est plus que jamais nécessaire de se doter d'un système de protection de l'enfance solide, véritable « poutre de la République », à même de construire des liens durables avec des enfants en grande difficulté, voire parfois en déshérence.

L'accueil familial devrait tenir toute sa place dans la réalisation de cet objectif. C'est pourtant loin d'être le cas. Vous en avez déjà établi le constat, la courbe démographique des assistants familiaux s'écroule, les projections les plus pessimistes parlent d'une division par deux des effectifs d'ici cinq ans. Et comme vous l'avez souligné lors de votre dernière audition au Sénat, ce n'est pas la récente revalorisation de la rémunération des assistants familiaux qui inversera cette tendance.

Pire et c'est ce sur quoi nous souhaitons vous alerter, les remontées de nos adhérents montrent qu'au lieu de s'améliorer, la situation des assistants familiaux tend à se dégrader de plus en plus dans de nombreux départements. Plusieurs signaux en témoignent :

- Au-delà des départs naturels en retraite, de plus en plus d'assistants familiaux, souvent jeunes, déclarent vouloir démissionner et quitter définitivement le métier, car leurs conditions d'exercice sont jugées trop difficiles et intenable.
- Les départements ne parviennent toujours pas à recruter en nombre suffisant, en dépit de quelques campagnes ici et là, tentant de valoriser le métier. L'attractivité du métier est jugée trop faible par d'éventuels candidats.
- Pour pallier le manque de places, Les départements ont de plus en plus tendance à compenser la réduction des effectifs d'assistants familiaux par une augmentation du nombre d'enfants accueillis. Cette tendance, déjà relevée par la Cour des comptes en 2020, tend à s'accroître. Cette évolution ne va pas dans le sens d'un accueil de qualité, personnalisé pour chaque enfant.
- Or, le premier Baromètre des assistants familiaux, réalisé sous la direction de Nathalie Chapon, a montré que le bien-être des assistants familiaux se situe à un niveau globalement insuffisant, et même préoccupant pour celles qui disposent de plusieurs agréments : plus le nombre d'agréments augmente, plus le sentiment de bien-être au travail diminue.
- Nos professionnels le soulignent, la santé mentale des enfants est on ne peut plus préoccupante. Les enfants arrivent souvent tardivement en accueil familial, ce qui accroît parfois les troubles du comportement et complexifie la prise en charge. L'accompagnement des enfants dans la prise en charge des soins psychiatriques prend un temps croissant, à un moment où l'offre de soins se raréfie.

.../...

- L'intégration dans l'équipe pluridisciplinaire reste dans bien des endroits encore un vœu pieux. Ce qui est encore plus grave, c'est que cette mauvaise intégration est surtout perceptible dans le public. Dans le baromètre précédemment cité, 23,7 % des assistants familiaux du public rencontrent le référent moins de 4 fois par an contre 10,6 % dans le privé. 63 % des assistants familiaux ne reçoivent pas le compte-rendu des réunions de synthèse.
- Nous éprouvons les plus grandes difficultés à faire entendre la voix des assistants familiaux dans les instances dédiées, nous vous avons écrit un courrier dans ce sens concernant la mise en place des CDPE. Nous n'observons aucune amélioration notable face à ces dysfonctionnements institutionnels récurrents.

Nous sommes inquiets. Il faut que les choses bougent. Il y a urgence. Il faut créer un véritable « choc d'attractivité » pour valoriser le métier d'assistant(e) familial(e) et enrayer ce déclin mortifère pour l'ensemble du système. Avançons rapidement ensemble sur les solutions suivantes :

- Commençons par appliquer la loi. Les lois de 2016 et de 2022 sont largement suffisantes mais ne sont pas toujours pleinement appliquées dans certains départements. Comme vous l'avez signalé au Sénat, 6 décrets d'application de la loi de 2022 ont été publiés à ce jour, soit seulement 9 des 28 mesures au total. Ainsi, la revalorisation des salaires des assistants familiaux n'est toujours pas effective dans certains services. Il faut accélérer.
- Organisons une grande campagne de recrutement d'Etat articulant niveau national et relais départementaux. Arrêtons les petites actions onéreuses et inefficaces. Il faut un dispositif ambitieux combinant grands médias, réseaux sociaux et déclinaisons locales en mettant en avant les témoignages des assistants familiaux. La visibilité et l'attractivité se travaillent dans la durée. Cela nécessite des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu.
- Transformons une menace en opportunité : avec les départs à la retraite d'une ancienne génération d'assistants familiaux, il faut ouvrir la profession à des profils plus jeunes, aux diplômés comme aux autres et aux candidats : assistants familiaux, chefs de service, éducateurs spécialisés, assistants de service social, éducateurs de jeune enfants, désireux de travailler en équipes.
- Recrutons massivement, ce qui implique de revaloriser fortement les salaires, notamment pour les deux premiers agréments, car il faut privilégier les accueils individuels le plus possible. Ce sont ceux qui sont les plus bénéfiques aux enfants.

Ce sont des propositions. Il y en a certainement d'autres tant il y a urgence à agir. Travaillons-y ensemble.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre courrier et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.

**La Présidente Nationale,
Madame Martine ORLAK**

